



INSCRIPTIONS

MERCREDIS du 9 Janvier au 3 avril 2019

INFO : Selon la nouvelle Convention Ville ALAC. La première semaine de chaque période d'inscription est réservée aux familles Carquefoliennes dont le parent (famille monoparentale) ou les 2 parents exerce(nt) une activité professionnelle. A partir de la deuxième semaine de la période d'inscription, les réservations se font par ordre d'arrivée.

RESERVATION : A PARTIR DU 5 décembre 2018 document disponible sur notre site internet www.alac.asso.fr à retourner accompagné du règlement.

Nom de l'enfant : Prénom du 1^{er} enfant:

Prénom du 2^{ème} enfant:

- M.de l'enfance : enfant né(e) 2016 - 2015 - 2014 - 2013 (né(es) du 1er juillet au 31 décembre)
- Louis Armand : enfant né(e) en 2013 (né(es) du 1er janvier au 30 juin - 2012 - 2011 (né(es) du 1er juill au 31 déc
- Florigny : enfant né(e) en 2011 (né(es) du 1er janvier au 30 juin) - 2010 - 2009 - 2008

DATES	JOURNEE* 8h à 18h30	DEMI-JOURNEE* Avec repas		DEMI-JOURNEE* Sans repas	
		MATIN* 8h à 14h	APRES MIDI* 12h à 18h30	MATIN* 8h à 11h30	APRES MIDI* 14h à 18h30
MERCREDIS	9 janvier				
	16 janvier				
	23 janvier				
	30 janvier				
	6 février				
	27 février				
	6 mars				
	13 mars				
	20 mars				
	27 mars				
3 avril					
TOTAL					

Merci de prévenir en cas d'absence au 02.40.52.64.68 ou alac@alac.asso.fr

Montant réglé par :

CHEQUE <input type="checkbox"/>€	PRELEVEMENT :
CARTE BANCAIRE : <input type="checkbox"/>€	En 2 mensualités <input type="checkbox"/> €
CHEQUES VACANCES : <input type="checkbox"/>€	En 3 Mensualités <input type="checkbox"/> €
ESPECES : <input type="checkbox"/>€	En 4 Mensualités <input type="checkbox"/> €

Depuis la dernière inscription, y a-t-il des modifications médicales concernant la santé de votre enfant

Non Oui, les quelles :

Date :

Nom, prénom du signataire

Signature.....